

AVIS DE COURSE

Coupe de Noël - Bruno TERRIEN 25 et 26 novembre 2017 Baie de La Baule, Pornichet, Le Pouliguen CNBPP Grade 5B

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elles les règles du chapitre 2 des RCV.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation
- 3.2 La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap : **HN France Osiris**
- 3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne et en s'acquittant des frais d'inscription requis au plus tard le 20 Novembre 2017 suivant ce lien :
<http://marketplace.awoo.fr/389/Product?reference=EVF044000038920160205153918>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,

le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Classe	Montant
Toutes	50€

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription le 25 novembre 2017 de 9h00 à 12h30
- 5.2 Premier signal d'avertissement : le samedi 25 novembre 2017 à 13h30
le dimanche 26 novembre 2017 à 10h00
- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : Affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : **construit ou côtier**
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. Système de pénalité

- 8.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la **pénalité d'un tour**
- 8.2 Pénalité de remplacement pour infractions autres que celles du chapitre 2. Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9. CLASSEMENT

- 9.1 1course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Course retirée : **aucune**
- 9.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon système temps sur temps

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PLACE AU PORT

Gratuite du 24 au 27 novembre 2017

12. LIMITATION DES SORTIES D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course

13. PRIX

Des prix seront remis aux 3 premiers à l'issue de la régata.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Services offerts au CNBPP - Hébergement (30 lits) - Restauration (à la carte ou pension complète) - Location matériel Tous les services sont sur réservation préalable.	C.N.B.P.P 77, rue François BOUGOUIN 44510 Le Pouliguen Tél : 02 40 42 32 11 Email : contact@cnbpp.fr www.cnbpp.fr
---	--

ANNEXE ZONE DE DANGERS

et ZONE DE COURSE

